

---

# CLIC CENTRE-ISERE-KINSITE

## Compte-rendu de la réunion

30 juin 2011

à la DDT de Grenoble

---

### Étaient présents :

#### Les membres suivants du collège "administrations"

- M. Frédéric PERISSAT, Secrétaire Général de la Préfecture 38 représentant le Préfet de l'Isère,
- Mme Natacha MENU, Préfecture de l'Isère, Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC/BROCC),
- M. Christian MAS, Direction Départementale des Territoires, DDT/SPR/Cellule risque 1,
- M. Jean-Pierre FORAY, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), chef de l'Unité Territoriale de l'Isère,
- M. Christian SALENBIER, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Unité Territoriale de l'Isère,
- M. Nicolas DENNI, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Unité Territoriale de l'Isère,
- M. Hubert MALLET, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) SPR/RA Lyon,
- Cdt David MARCHANDEAU, Service Départemental d'Incendie et de Secours 38 (SDIS),

#### Les membres suivants du collège "collectivités territoriales"

- M. François MARTIN, représentant le Maire de VOREPPE,
- M. Maurice BERNARD, représentant le Maire de VIF,
- Mme Maud GAY DE VERNON, Ville de VIF,
- M. Arnaud VINCENT, Ville de VIF,

#### Les membres suivants du collège "exploitants"

- M. REVIL-SIGNORAT, Directeur des Ventes de la société KINSITE,
- M. Daniel AUBERTIN, de la société KINSITE,
- M. Pierre CHEREAU, coordinateur sécurité de la société KINSITE,
- M. Ludovic SIMONIN, Directeur Régional Centre Alpes de la société TITANOBEL,
- M. Philippe MUFFAT, directeur de l'établissement STEPAN EUROPE de Voreppe,
- Mme Christine HANY, responsable HSE de l'établissement STEPAN EUROPE de Voreppe,

#### Les membres suivants du collège "riverains"

- M. Stéphane DE LOOZE, résidant à VOREPPE,
- Mme Annie VASSY, de l'Association pour le Cadre de Vie à Voreppe (ACVV)

#### Les membres suivants du collège "salariés"

- M. Bertrand NORE, membre du CHSCT de TITANOBEL,

### Étaient excusés :

- M. le représentant de la DIRECCTE,
- M. le Maire de VEUREY VOROIZE,
- M. le Maire de SAINT QUENTIN SUR ISERE,
- M. le principal du Collège André Malraux de Voreppe,
- M. Jean-Marie SEGUY ou son représentant, résidant à Veurey Voroize,
- M. Thierry BEAUDOIN ou son représentant, résidant à Vif,
- M. le représentant du personnel de la société STEPAN EUROPE.

---

## Glossaire

---

**Aléa** : Probabilité qu'un phénomène accidentel produise en un point donné des effets d'une intensité donnée, au cours d'une période déterminée. L'aléa est donc l'expression, pour un type d'accident donné, du couple (Probabilité d'occurrence x Intensité des effets). Il est spatialisé et peut être cartographié.

**AP** : Arrêté Préfectoral

**CLP** : Le règlement dit « CLP » définit les nouvelles règles de classification, d'emballage et d'étiquetage des produits chimiques en Europe.

**EDD** : Etude de dangers ; elle expose les dangers que peut présenter l'installation en cas d'accident et justifie les mesures propres à en réduire la probabilité d'occurrence et les effets.

**MTD : Meilleures Techniques Disponibles**, définies dans l'article 2(12) de la Directive 1996/61/CE relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution comme étant : "le stade de développement le plus efficace et avancé des activités et de leurs modes d'exploitation, démontrant l'aptitude pratique de techniques particulières à constituer, en principe, la base de valeurs limites d'émission visant à éviter et, lorsque cela s'avère impossible, à réduire de manière générale les émissions et l'impact sur l'environnement dans son ensemble".

**PPRT** : Plan de Prévention des Risques Technologiques

**POA : Personnes et organismes Associés** : L'arrêté préfectoral de prescription du PPRT détermine la liste des personnes et organismes associés et les modalités de leur association à l'élaboration du PPRT. Les personnes et organismes associés sont a minima : les exploitants à l'origine du risque, les communes ou établissements publics de coopération intercommunale compétents, le comité local d'information et de concertation.

**PPI** : Plan Particulier d'intervention

**PPRN** : Plan de Prévention des Risques Naturels

**REACH** est le règlement européen sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

## Introduction

M.PEISSAT ouvre la réunion du CLIC CENTRE-ISERE-KINSITE du 30 juin 2011 à 10 h 15. Les objectifs de cette dernière sont : prendre acte des évolutions des sites et de celles des PPRT. Il précise que l'approbation du PPRN a entraîné un décalage dans l'engagement des PPRT. Il rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2009 ;
2. Présentation du bilan des actions en matière de prévention des risques ;
3. Etat d'avancement de l'élaboration du PPRT de Voreppe STEPAN EUROPE ;
4. Présentation du périmètre d'étude du PPRT de Veurey-Voroize TITANOBEL ;
5. Etat d'avancement des réflexions sur le devenir du dépôt d'explosifs KINSITE de Vif ;
6. Questions diverses :
  - Mise à jour de l'arrêté préfectoral de constitution du CLIC ;
  - Modalités de diffusion des convocations et des comptes-rendus ;
  - Premiers éléments de l'étude réalisée par l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat sur le fonctionnement des CLIC en Rhône-Alpes ;
  - Présentation de la réflexion engagée dans le cadre des secrétariats permanents pour la prévention des pollutions et des risques industriels en vue de l'accompagnement à la mise en œuvre des PPRT.

---

### 1. Approbation du compte rendu de la réunion du 15 décembre 2009

Le compte-rendu de la réunion du CLIC du 15 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

---

## 2. Présentation du bilan des actions des entreprises en matière de prévention des risques

### • **Entreprise STEPAN EUROPE**

M. MUFFAT, directeur de l'établissement, rappelle en guise d'introduction que le site de VOREPPE constitue le siège social des activités de STEPAN en Europe et un site de production comportant en tout 140 salariés. Il précise que l'actionnaire réinvestit 100% des résultats dans le développement de ses activités industrielles en Europe (depuis plus de 30 ans) et que la sécurité des employés et de l'environnement, la conformité réglementaire constituent une priorité absolue.

En terme de prévention des risques, un total de 1450 k€ aura été investi entre 2010 et 2011. On citera la réalisation d'une protection incendie comprenant des canons à mousse pour protéger les bacs de liquides inflammables de l'atelier G, des opérations de maintenance préventive sur des vannes et des lignes de chargement de Diméthyl sulfate conformément aux préconisations du Groupe et aux MTD, la réalisation d'une station de chargement des adoucissants textiles, l'amélioration des réseaux de collecte des effluents, l'étude foudre, l'amélioration des organes de protection des équipements de production, la mise en place d'une nouvelle cuve de stockage d'alcool éthylique et la rénovation des réseaux d'égouts.

Le Système de Gestion de la Sécurité a impliqué de nombreuses actions allant des plans de formation du personnel, de la clôture des études de dangers et de l'étude foudre, à différents types d'audits sécurité, la réalisation d'exercices POI, la mise en place d'un retour d'expérience et des inspections internes et externes dont celles de la DREAL.

Le programme multi-annuel de réduction des risques a conduit à diverses études. On citera celles qui n'ont pas été mentionnées précédemment : étude REACH, CLP sur la classification et l'étiquetage des substances, ...

Il n'y a eu aucun incident-accident avec un impact sur l'environnement sur les deux dernières années. 5 exercices POI et d'entraînement des pompiers de première intervention ont eu lieu entre juin 2010 et juin 2011.

Le Préfet a pris 3 arrêtés complémentaires concernant STEPAN EUROPE : le premier concerne la campagne nationale de recherche des substances dangereuses dans l'eau, les deux autres clôturent 3 études de dangers, prescrivent un nouvel échéancier de remise des études de dangers actualisées et imposent des prescriptions complémentaires.

Le commandant MARCHANDEAU demande si le personnel suit des formations de pompier et quel est le nombre d'astreintes. M.MUFFAT précise que les formations se font sur site et en collaboration avec la plateforme de Pont de Claix. Il y a 20 équipiers de première intervention dans le personnel de STEPAN EUROPE.

### • **Entreprise TITANOBEL**

M. SIMONIN, directeur régional, présente le bilan des actions de prévention des risques en 2010 concernant la formation puis celles réalisées dans le cadre de la maîtrise des procédés et de la maîtrise de l'exploitation (analyse du risque foudre, étude de risque de chute de pierres, contrôles réglementaires des installations électriques et des moyens de lutte incendie).

Le Système de Gestion de la Sécurité a été modifié avec la révision de 13 procédures et instructions et la création de 4 nouvelles. Un audit interne du SGS a été réalisé le 21 décembre 2010 et la DREAL a réalisé une visite d'inspection le 7 septembre 2010.

En terme d'accident, il faut souligner l'absence d'accident de type pyrotechnique. Des accidents de type « gestes et postures » ont eu lieu dans le groupe dont 1 sur le site d'Echaillon et un accident mortel a eu lieu sur un site client lors d'une opération de déchargement ; la victime a été écrasée entre le camion et une pelle mécanique présente sur le site. D'autres incidents de transport ont été observés au niveau de TITANOBEL France, mais aucun ne concerne le site d'Echaillon.

Des exercices de manipulation d'extincteurs ont eu lieu le 24 août 2010 et un exercice POI a eu lieu le 20 juin 2011.

Le programme pluri-annuel de réduction des risques comprend la révision du POI, la révision quinquennale de l'étude des dangers, le déplacement d'un dépôt de détonateurs, le renforcement des dispositifs de sûreté, des travaux de purge de la paroi surplombant le dépôt, la mise en place d'une sirène PPI (2012) et la réalisation d'une étude technique foudre.

Aucun nouvel arrêté préfectoral n'a été pris depuis la dernière réunion du CLIC.

M. MARTIN, représentant de la Mairie de Voreppe, indique que la sécurité sur le site, qui semble d'un bon niveau, ne doit pas exclure la question du transport des matières dangereuses. M.FORAY précise que pour les produits pyrotechniques, des dépôts intermédiaires sont nécessaires pour alimenter des usages locaux (station de sport d'hiver) afin de réduire les distances de transport. La réglementation du Transport des Matières Dangereuses est très complète (horaires, formations, équipements, ...). Il faut trouver un équilibre entre le stockage et le transport. Enfin des voies de recherche sont en cours pour certains explosifs permettant le transport des composants et la fabrication des explosifs sur le lieu d'utilisation.

• **Entreprise KINSITE**

M. REVIL-SIGNORAT, directeur des ventes, rappelle que la société KINSITE est rattachée au groupe EPC France qui exploite 11 dépôts d'explosifs en France. Le SGS est intégré à celui du groupe EPC. Une revue de direction a eu lieu le 2 mars 2011. Des formations du personnel ont été organisées concernant la réglementation du transport des matières dangereuses, les actions de tir, ... Des Séances Sécurité ont eu lieu concernant le risque routier et la préparation aux conditions hivernales.

Des actions de contrôle sont effectuées : contrôles réglementaires, extincteurs, contrôles ADR (réglementation internationale relative au transport de matières dangereuses) des camions, suivi des éléments importants pour la sécurité. L'exercice POI a été réalisé le 23 mars 2010.

Les études et investissements suivants ont été réalisés en 2010 : étude foudre, révision et complément d'installation du système d'alarme, détecteurs de fumée et achat d'un fourgon neuf.

Le retour d'expérience de l'ensemble des sites est mené. Aucun accident ou incident de caractère technologique ne s'est produit.

Enfin, le fort développement de la fabrication sur site en tunnel est remarqué, même s'il correspond à des chantiers spécifiques.

---

### **3. Etat d'avancement de l'élaboration du PPRT de Voreppe STEPAN EUROPE**

M.FORAY précise que l'arrêté préfectoral du 31 mai 2011 a prescrit le PPRT de l'établissement STEPAN EUROPE de Voreppe et comprend le périmètre d'étude. La réglementation prévoit 18 mois à partir de cette date pour finaliser le PPRT. La carte des aléas a été présentée lors de la première réunion des personnes et organismes associés POA le 29 juin 2011.

Les différentes phases à venir sont :

- deuxième réunion des POA pour présentation de la carte des enjeux fin septembre ou début octobre et de la carte de zonage brut,
- définition de la stratégie et élaboration du projet de règlement (automne),
- réunion publique de concertation en octobre à Voreppe,
- consultation des POA fin d'année 2011,
- réunion du CLIC fin d'année 2011,
- enquête publique début 2012 (avant mars 2012 ou septembre à défaut),
- approbation fin 1<sup>er</sup> semestre 2012.

Les principaux documents d'élaboration du projet de PPRT sont tenus à la disposition du public en mairie de Voreppe. Les éléments essentiels du projet sont également accessibles sur le site internet des PPRT de la région Rhône-Alpes ([www.clicrhonealpes.com](http://www.clicrhonealpes.com) ou [www.pprtrhonealpes.com](http://www.pprtrhonealpes.com)). Les observations du public sont recueillies sur un registre prévu à cet effet en mairie de Voreppe. Le public peut également exprimer ses observations par courrier électronique adressé à [techniques@villevoreppe.fr](mailto:techniques@villevoreppe.fr)

Le périmètre d'étude est présenté. Il a un rayon de 280 m. Le rayon du PPI est de 300 m. Le PPI est un plan de secours qui intègre tous les phénomènes de danger identifiés sur un site. Son périmètre est plus grand que celui du PPRT qui peut exclure certains phénomènes en raison de leur très faible probabilité ou en application de règles fixées au plan national. Le PPI est géré par les services de l'Etat.

#### **4. Présentation du périmètre d'étude du PPRT de TITANOBEL à Veurey-Voroize**

M.FORAY indique que l'examen des études de danger a été finalisé, des compléments ont été apportés. Une question reste posée sur les heures d'accès au dépôt. Le périmètre d'étude est présenté. Le rayon est de 1200 m. Suite à une question, il est précisé que le rayon est calculé selon un modèle en deux dimensions et ne prend pas en compte le relief la modélisation en 3 dimensions n'étant pas validée par le Ministère en charge de l'Environnement.

Les principaux documents d'élaboration du projet de PPRT seront tenus à la disposition du public en mairie de Veurey-Voroize et de Saint Quentin sur Isère. Les éléments essentiels du projet seront également accessibles sur le site internet des PPRT de la région Rhône-Alpes. Les observations du public seront recueillies sur un registre prévu à cet effet en mairie de Saint Quentin sur Isère. Une réunion publique sera tenue à Saint Quentin sur Isère.

Le représentant du Maire de Veurey-Voroize souhaite être informé en avance de la date de la réunion publique à Saint Quentin sur Isère. M. DE LOOZE demande que les habitants situés dans le rayon du périmètre d'étude soient informés par un courrier particulier de la tenue de la réunion.

M.PERISSAT propose de réaliser les réunions publiques des PPRT de TITANOBEL et STEPAN EUROPE successivement à Voreppe, ce qui est retenu.

La constitution suivante des POA est proposée : l'équipe projet (la DREAL et la DDT), la société TITANOBEL, les maires des 4 communes concernées (Veurey-Voroize, Saint Quentin sur Isère, Moirans et Voreppe), la Communauté de Communes de Vercors Isère, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et la Communauté d'Agglomération de Grenoble-Alpes Métropole, l'établissement public du SCOT de la Région Urbaine de Grenoble, un représentant du CLIC, le Conseil Régional, le Conseil Général, le SIDPC.

Le CLIC désigne la présidente de l'association ACVV ou sa représentante comme son représentant au sein des POA.

---

#### **5. Etat d'avancement des réflexions sur le devenir du dépôt d'explosifs KINSITE de Vif**

M.FORAY expose les réflexions sur le dépôt d'explosifs KINSITE. Le problème réside dans l'incompatibilité du dépôt actuel avec son environnement et la mise en service de la voie de rabattement de VIF. L'entreprise KINSITE travaille depuis plusieurs années à l'identification d'un nouveau site. Elle réalise actuellement des études de faisabilité sur un site en particulier. L'Etat est en cours d'expertise des études disponibles. Lorsque la possibilité technique et environnementale d'ouverture de ce site aura été confirmée, une communication sera réalisée auprès des collectivités territoriales et des riverains. L'administration et l'entreprise travaillent au projet, mais ne disposent pas aujourd'hui d'un lieu totalement validé ni d'un planning de déplacement du site actuel.

---

#### **6. Questions diverses**

##### **o Mise à jour de l'arrêté préfectoral de constitution du CLIC**

M.FORAY indique qu'il faut modifier la composition du CLIC étant donné les changements de personnes intervenus au sein des membres désignés.

M.PERISSAT demande à M.MARTIN de réaliser une concertation entre les représentants des deux établissements scolaires concernés et de transmettre une proposition de représentant(s) au CLIC ; il demande aux représentants de l'Association ACVV, des salariés et des exploitants de transmettre une proposition de représentant de leur structure respective.

Mme VASSY regrette que les membres soient nominatifs et qu'il ne puisse pas y avoir davantage de représentants des riverains. M.PERISSAT rappelle qu'il faut suivre le cadre réglementaire pour ne pas affaiblir la valeur des travaux réalisés au sein du CLIC.

##### **o Modalités de diffusion des convocations et des comptes-rendus**

Il est accepté par les membres du CLIC de recevoir par voie électronique les documents (compte-rendu, convocation, ...) sauf demande express d'un membre du Comité.



○ **Premiers éléments de l'étude réalisée par l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat**

Une étude a été réalisée par le laboratoire de Sociologie de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat de Vaux-en-Velin sur le fonctionnement des 34 CLIC de la région Rhône-Alpes suite à une demande régionale du SPIRAL et du SPPPY de Grenoble. Le laboratoire a travaillé à partir de 2009 sur des comptes-rendus de réunions des CLIC, a participé à des réunions des CLIC et a réalisé des entretiens de membres des CLIC. Les points suivants ressortent de l'étude :

- un déséquilibre des temps de parole au bénéfice de l'administration, les temps des autres collègues étant à peu près équilibrés à l'exception du collège des salariés dont le temps de parole est très faible
- les participants aux réunions sont volontaires, motivés et critiques, de nature à bien répondre au besoin de concertation
- le dispositif est rigide et son fonctionnement irrégulier
- la nécessité de formation et d'apprentissage des membres du CLIC aux sujets techniques
- un manque de disponibilité de certains membres ...

Les recommandations faites ont été transmises au niveau national et seront prises en compte dans le cadre de la constitution des CSS Commission de Surveillance de Site, prévus par la Loi Grenelle II, qui vont se substituer à l'horizon 2012 aux CLIC, aux Commissions Locales d'Information et de Surveillance des Centrales nucléaires, des décharges ainsi qu'aux Commissions Locales d'Information des Carrières.

○ **Présentation de la réflexion engagée dans le cadre des secrétariats permanents pour la prévention des pollutions et des risques industriels en vue de l'accompagnement à la mise en œuvre des PPRT**

Le colloque de création du SPPPY de la région grenobloise s'est tenu le 30 avril 2010. Le SPPPY est le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des Risques dans la région grenobloise. Des commissions sont mises en place concernant les risques majeurs, l'air l'énergie et le climat, l'urbanisme et l'aménagement. Une action particulière est engagée suivie de l'accompagnement à la mise en œuvre des PPRT des propriétaires de maisons individuelles ou PME/PMI dans les zones de prescriptions de travaux.

○ **Autres questions diverses**

Mme VASSY demande des informations concernant la réduction importante du périmètre d'étude du PPRT de Jarrie. M.FORAY confirme que le rayon est passé de 4100 m à 1000 m environ à la suite de la prise en compte pour l'usine ARKEMA œuvre de nouvelles mesures techniques de réduction du risque ; la réalisation du projet industriel correspond à un investissement de l'ordre de 100 millions d'euros. Le coût de cet investissement, que l'entreprise ne pouvait assumer seule, a été comparé au coût des mesures foncières qui auraient dues être retenues et qui s'élevaient à 300 millions d'euros environ. Un financement bipartite Industriel Etat a été mis en place et permet la révision du premier PPRT de Jarrie.

---

**Fin de la réunion du CLIC à 12 heures 30.**

---